



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 59800

Texte de la question

M. Jacques Myard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la destination des instruments de monnaie fiduciaire en francs (billets et pièces) après leur retrait de la circulation lors du passage à l'euro au début 2002. Selon les informations, au demeurant fragmentaires, obtenues à ce sujet par la presse ou auprès des services concernés (Banque de France et Hôtel des monnaies), ces instruments seraient détruits, les billets étant incinérés et les pièces refondues. Cette destruction apparaît logique aux tenants de la fuite en avant et de la construction européenne à marche forcée qu'ils croient inéluctable et sans retour ! Quelle erreur ! La sagesse commande de ne pas s'illusionner sur les vertus d'une monnaie artificielle qui peut imploser au premier choc asymétrique. Dans ces conditions, il faut prendre en compte la capacité de production des billets et pièces, respectivement dans l'imprimerie de Chamalières et l'usine de Pessac dont le délai de reconstitution du stock (1,4 milliard de billets et 18 millions de pièces) est de l'ordre d'un an pour les billets et d'au moins cinq ans pour les pièces. En conséquence, il lui demande s'il ne conviendrait pas mieux, au nom du principe de précaution, de stocker les billets et les pièces en francs, ce qui est techniquement possible dans les installations de la Banque de France qui servent actuellement à stocker les euros, permettant en cela un retour rapide au franc en cas de crise grave pour les réutiliser sans doute plus rapidement qu'il ne croit !

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59800

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2045